

DECLARATION EN MATIERE DE STRATEGIE ERASMUS

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

a) Le choix de nos partenaires :

Pour le départ des étudiants -

Le choix des partenaires doit répondre aux exigences de qualité de contenu de stages afin que les étudiants puissent valider leur épreuve d'examen. Ils peuvent aussi participer au développement des activités des entreprises. Cela peut encourager dans un second temps la poursuite d'études à l'étranger. La présence d'établissements d'enseignement à proximité des lieux de stage permet davantage de départs.

Pour le départ des enseignants -

Dans le cadre du projet Chili, il s'agit de répondre à la demande d'augmentation du niveau de qualification des enseignants et élèves des établissements partenaires qui souhaitent ouvrir des formations type BTSA, et d'améliorer les liens avec les entreprises et de contribuer au développement territorial.

Pour l'accueil des étudiants et des enseignants -

Les deux exploitations de l'EPLEFPA82, inscrites dans les programmes d'expérimentation nationaux, Ecophyto 2018, Apiforme, Biodivéa, sont d'excellents supports de formation technique pour accueillir des étudiants ou enseignants étrangers.

Dans les deux cas, les milieux de productions agricoles, les réseaux de commercialisation et de distribution de produits issus de l'agriculture sont prioritairement recherchés.

b) Le choix des régions géographiques :

Pour le soutien au développement technique, économique et de formation : l'Amérique Latine. Dans le cadre général de l'Accord de Coopération (du 29 mai 2009) entre le MAP français et ministère de l'agriculture et le ministère de l'éducation du Chili, l'EPLEFPA82 a signé une convention de coopération technique et pédagogique avec deux établissements agricoles chiliens pour une durée de 3 ans avec reconduction sur accord tacite.

Pour les échanges de pratiques et la professionnalisation : l'Europe du Nord, à ce jour 80% des étudiants choisissent cette destination.

c) Les objectifs et les groupes cibles :

- Contribuer au développement de compétences en interne et en externe, tant pour les étudiants que les enseignants ;
- Valoriser les exploitations agricoles (arboricoles et horticoles) de l'EES dans leur rôle d'entreprises, d'acteur économique d'un territoire, de formation professionnelle et de support d'expérimentation pour accueillir des étudiants et enseignants étrangers afin qu'ils développent leur enseignement supérieur ;
- Former les enseignants techniques français et les directeurs d'exploitation à la mobilité pour poursuivre les deux premiers objectifs en allant délivrer de la formation technique auprès des établissements partenaires étrangers ;
- Construire un réseau d'entreprises permettant l'accueil en contrat de qualification d'étudiants français ou étrangers pour consolider la carte des formations d'enseignement supérieur et de favoriser la formation tout au long de la vie ;
- Evaluer la possibilité de développer un partenariat stratégique sur les questions spécifiques des productions arboricoles et horticoles : gestion de l'eau, des produits phytosanitaires, de la biodiversité.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

La stratégie de l'établissement s'articule autour de plusieurs objectifs opérationnels qui se déclinent comme suit :

Créer un comité de pilotage coopération internationale à l'échelle de l'EPLEFPA82 pour favoriser en interne la gouvernance et la représentation des étudiants sur ce thème ;

Intégrer l'option «classe européenne» dans le programme d'évolution des structures pédagogiques des classes des deux lycées de l'EPL, pour favoriser en amont la mobilité des futurs étudiants et affirmer leur souhait de poursuites d'étude : il s'agit d'augmenter les niveaux de qualification des filières professionnelles, vers des BTSA et Licence Pro ;

Développer l'accueil d'étudiants étrangers : sur les deux années de formation BTSA, sur les exploitations en stage, en priorité avec le Chili ;

Pérenniser les partenariats existants en intégrant les professionnels de la filière production et la chambre d'agriculture 82 (voire filières et chambres régionales) pour favoriser le développement régional.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme de modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur²) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser.

Par l'intégration de la mobilité dans les formations, il s'agira de favoriser la mise en place d'une gouvernance effective et opérante qui visera à neutraliser les réticences et à lever les freins trop nombreux encore à ce jour. Ainsi l'augmentation des mobilités permettra une ouverture vers d'autres pratiques, l'amélioration de la qualité de nos formations et favorisera l'intégration professionnelle à l'échelle européenne des étudiants.

Le Conseil de l'Education et de la Formation (CEF) des EPLEFPA, nouveau conseil mis en place en 2012, permet de réunir l'ensemble des acteurs des établissements concernés par la formation et d'aborder le thème de la mobilité dans son acception la plus large: pour privilégier la mobilité de tous, favoriser l'augmentation des départs, la plus-value des formations et le renouvellement des pratiques pédagogiques.

Au niveau régional, l'établissement pourra participer activement à la gouvernance régionale de la coopération internationale en contribuant au travail du réseau ERASMIP. Par exemple il pourra contribuer au développement de la mobilité en région pour des étudiants qui relèveraient d'autres établissements du Consortium, et des pays partenaires, en ce qui concerne le secteur des productions liées au végétal, à l'arboriculture... dans l'optique de devenir et d'être reconnu à terme comme le référent de ce secteur professionnel.